

**Compte Rendu de la Réunion Publique du Conseil Municipal de HAUTEFORT-SAINT AGNAN
Le Lundi 20 janvier 2020 à 20H30, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville.**

Membres présents : Yves MOREAU, Jean Louis PUJOLS, Philippe MOUSSEAULT, Sylvette FORT, Albert POUMEAUD, Sophie DELAGE, Nadine BINETRUY-MEYER, Sylvie LARUE, Élodie REBEYROL

Absents/Procuration à : Camille DUBOIS (Yves MOREAU) Nadine ELOI (Jean Louis PUJOLS), Cédric MADRONNET, David SAUTET, David CHABASSIER (Sylvette FORT), Danielle GRANDCOIN (Philippe MOUSSEAULT)

Public : 4 personnes **Secrétaire administrative :** Sandrine DELTEIL **Secrétaire de séance :** Jean Louis PUJOLS.

La séance est ouverte par Mr Le Maire qui souhaite à tous, les meilleurs vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année et remercie toutes les personnes présentes à la cérémonie du 5 janvier dernier.

Jean-Louis PUJOLS est élu secrétaire de séance et procède à la lecture des dernières délibérations.

Yves MOREAU reprend la parole en suivant l'ordre du jour :

1-Les travaux en cours :

-Les illuminations ont été retirées dès la 1^o semaine de janvier.

-les agents communaux ont nettoyé les massifs et taillé certains arbustes.

2-Démographie : 944 habitants, c'est le chiffre qui a été donné par l'INSEE pour l'année 2020. Cette baisse brutale est due en particulier au départ des Compagnons de la Maison du Prat et de la démolition de la moitié des logements de la Cité des Ramissas.

3-Travaux Bourg de Hautefort : l'entreprise choisie, Lagarde et Laronze, débute le chantier le 13 janvier. Des réunions auront lieu les mercredis matin.

4-Délibérations sur les tarifs communaux:

-Cantine : inchangé à 2€ par enfant et 3€50 les extérieurs

-Etude surveillée : 2€ le matin et 2 € le soir par enfant, gratuit à partir du 3^o.

-Frais de fonctionnement des Ecoles : inchangé à 1000€ la maternelle et 600 € l'élémentaire par enfant. Il est rappelé que le Groupe Scolaire a, à ce jour, 99 enfants dans 2 classes de maternelle et 3 classes élémentaire.

-Loyers communaux : inchangés à 425€ les T3 et 475€ les T4 hors charges.

-Contingent Incendie : 27 635,00 Euros pour l'année 2020.

5-Conventions :

-Mise à disposition terrain pour les 7 futurs points de collecte avec le SMCTOM : L'ancienne Bascule, les Vidaloux, les Brugeaux, Maumont, Mouney Bas, Pialot, Lanouailllette.

Achat d'une parcelle de 10 m² aux Charreaux.

- Convention avec le Département pour une assistance technique à maîtrise d'ouvrage concernant les évacuations d'eau pluviale chez LITO. Coût 1 200,00 Euros.

-Avec l'ATD (Agence Technique Départementale) pour la signature électronique.

-Convention avec la Communauté de Communes, pour mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des stations d'épuration. L'utilisation de notre personnel sera réglée pour 8 259,20 € en 2020.

-Convention avec l'entreprise THEVENIN pour isoler les combles de nos bâtiments pour 1€.

6-Bibliothèque :

-Règlement du fonctionnement de la bibliothèque mis à jour.

-Convention pour recevoir une mallette de jeu pour l'évènement « La Nuit de Lecture ».

7-Musée de la Médecine :

-Mandat avec l'OT de ST Yrieix pour l'accueil des groupes.

-Convention Commune /Musée.

8-Personnel Communal :

-Renouvellement de deux contrats aidés(PEC) au Groupe Scolaire et au service technique.

-le dossier Commune/Brocart est reporté suite aux Grèves.

9-Locations Communales :

-appartement Place Eugène Le Roy : loué à Mr MARQUENIER.

10-Centre de Loisirs : la Commune souhaite conserver, au Groupe Scolaire, le Centre de Loisirs.

11-Les Adjoints :

<Jean-Louis PUJOLS :

-31 janvier : remise des prix label Villages Fleuris à Objat.

-16 Février : remise des prix aux Maisons Fleuries, salle de la Jumenterie.

-le Syndicat d'Eau potable a effectué des travaux sur notre Commune dans le bourg de Hautefort avant le chantier des rues et trottoirs, et une canalisation qui relie les Broussilloux à Mongiaud.

<Philippe MOUSSEAULT :

-Groupe Scolaire, R.A.S. Le carnaval aura lieu le 21 février. Un menu végétarien est servi tous les jeudis à la cantine.

<Sylvette FORT :

-Cimetière de Saint Agnan : le prix des reprises de concessions libérées est fixé à 450,00 € + le terrain.

-Coupure EDF le 23 janvier.

La séance est levée à 23 heures.